



Rue de Horion 3, 4347 Roloux
Creche.fexhe@hotmail.com
04 250 53 00

Table des matières

1.Projet pédagogique	2
A)Introduction	2
B)Historique de la crèche	2
C)L'accueil	2
Présentation de l'équipe accueillante	2
Qui accueille-t-on ?	3
Qu'est-ce que l'accueil ?	3
Où accueille-t-on ?	3
D)La familiarisation.....	4
E)Journée type à la crèche.....	4
F)Philosophie de notre crèche.....	6
G)Activités spécifiques.....	8
H)Hygiène	8
Conclusion	8
2.Règlement d'ordre intérieur	9
A)Pouvoir organisateur.....	9
B)Heures d'ouverture	9
C)Fermetures annuelles.....	9
D)Déductibilité des frais de garde	10
E)Formalités préalables à l'entrée.....	10
F)Matériel à apporter par les parents	10
G)Repas.....	10
H)Surveillance médicale	11
I)Maladies	11

1. Projet pédagogique

A) Introduction

Le projet pédagogique est réalisé en respect du code de qualité. Il a pour objectif d'expliquer la manière dont nous appréhendons l'accueil d'un enfant et tout ce qui est mis en place pour que ce moment de vie qu'il va partager avec nous se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le milieu d'accueil a pour but principal de permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles et parentales. Pour ce faire, nous appliquons un mode d'accueil permettant aux parents de confier leur enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles pour leurs occupations professionnelles ou autres.

Nous avons pour objectif d'offrir un accueil chaleureux, convivial, professionnel et familial. Nous sommes très attentifs au bien-être des enfants, mais aussi des parents afin qu'ils soient rassurés et compris. Nous nous tenons toujours prêts à conseiller les parents et à leur faire part de nos observations à propos de leur enfant.

B) Historique de la crèche

En 1991, à la suite d'une enquête menée par la coordinatrice Inter-CPAS, plusieurs puéricultrices de la commune ont mis en évidence l'absence de structure dédiée à l'accueil des jeunes enfants.

À la suite de ce constat, de nombreuses réunions ont été organisées et les puéricultrices se sont fortement investies, bénévolement, afin de faire naître ce projet. C'est ainsi que l'ASBL « **Au Clair de la Lune** » a été créée.

Le milieu d'accueil a ouvert ses portes en janvier 1993 et accueillait alors des enfants âgés de 0 à 6 ans, à raison de deux jours par semaine.

En septembre 1994, l'obtention de subsides du FOREM a permis de développer la structure et d'élargir ses horaires d'ouverture. Une puéricultrice à temps plein ainsi que deux puéricultrices à mi-temps ont alors rejoint l'équipe.

Au fil des années, le milieu d'accueil a poursuivi son évolution afin de répondre au mieux aux besoins des familles et d'assurer un accueil de qualité aux enfants.

Aujourd'hui, l'ASBL « Au Clair de la Lune » est ouverte du lundi au vendredi et accueille les enfants de 0 à 3 ans dans un cadre chaleureux et bienveillant. Notre équipe est composée de trois puéricultrices et d'une directrice, qui travaillent quotidiennement ensemble pour accompagner les enfants dans leur développement et leur épanouissement.

C) L'accueil

Présentation de l'équipe accueillante

- ❑ Marguerita : puéricultrice à mi-temps ;
- ❑ Anaïs : Puéricultrice à trois-quarts temps ;
- ❑ Laurence : Puéricultrice à trois-quarts temps ;
- ❑ Sara : Directrice.

Notre personnel est motivé, passionné, qualifié et conscient des responsabilités qui lui incombent. Chacune a un regard particulièrement attentif au bon développement et au bien-être de l'enfant.

Qui accueille-t-on ?

Nous accueillons quotidiennement des enfants ayant jusqu'à 3 ans. Cependant, lors des vacances scolaires, les « anciens » âgés de 3 à 6 ans ont la possibilité de revenir dans notre milieu d'accueil s'il reste des places, sachant que notre capacité d'accueil ne peut dépasser 11 enfants présents en même temps.

Qu'est-ce que l'accueil ?

Pour nous, le moment où l'enfant arrive le matin détermine les relations tout au long de la journée. Il est donc indispensable de veiller à ce que celui-ci se passe le mieux possible.

« On vit comme on est accueilli »

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour s'assurer que les enfants et les parents se sentent en confiance. Nous tenons ainsi à offrir un moment d'accueil de qualité :

- Cela peut-être un vrai bonjour ou simplement un sourire lors de l'arrivée,
- Une attitude d'ouverture : la puéricultrice est disponible pour prendre l'enfant, mais ne précipite pas le passage des bras du parent aux siens.
- un échange d'information pour assurer la continuité maison/crèche.

(Voir « principes de notre crèche » pour plus d'informations)

La communication, la relation de confiance, la complicité et la bonne entente sont autant d'ingrédients nécessaires pour un accueil réussi.

Où accueille-t-on ?

La crèche se trouve dans un milieu rural, ce qui nous permet de pouvoir profiter de jolies promenades dans le village. Nous avons aussi la chance d'avoir à notre disposition une cour permettant aux parents de se stationner le temps de déposer leur enfant. Nous possédons également un jardin clôturé que nous utilisons lorsque le temps le permet.

Quant à l'implantation intérieure, cela commence par un hall d'entrée où les parents peuvent déposer les sacs, manteau, maxi-cosy,... de leur enfant. Nous avons choisi de n'avoir qu'une

seule pièce de vie afin de garantir un contact visuel constant. Cette grande pièce comprend différents espaces ; un coin pour les petits (parc en hauteur), un espace "tapis" avec des coussins de psychomotricité, un espace cabane en dessous du parc, deux espaces soins (un fixé au mur et un posé au sol) et un espace repas. Deux dortoirs nous permettent de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant.

Le coin cuisine n'est accessible qu'aux membres du personnel pour des raisons de sécurité.

D) La familiarisation

La période de familiarisation peut être définie comme les premiers contacts avec les parents au premier jour que l'enfant passe à la crèche.

Le premier contact :

Le premier contact que nous avons avec les parents se passe le plus souvent par téléphone pour connaître nos disponibilités et le type d'accueil que nous offrons. Si la famille est intéressée, nous convenons ensemble d'un jour et d'une heure pour nous rencontrer.

Lors de la rencontre :

Nous présentons tout le personnel et faisons visiter les locaux. Nous expliquons notre façon de fonctionner puis nous discutons de l'enfant qui sera accueilli, de sa personnalité, ses besoins... La famille dispose de 15 jours de réflexion pour parcourir le projet d'accueil, le règlement d'ordre intérieur et le contrat. Nous restons à leurs dispositions pour d'éventuelles questions. Si cela correspond aux attentes des parents, nous passons à l'inscription de l'enfant.

La période de familiarisation :

Celle-ci se déroule en plusieurs étapes afin de laisser le temps à l'enfant et ses accueillantes d'apprendre à vivre ensemble. Nous prévoyons souvent 3 semaines avant le début de l'accueil.

Dans un premier temps, nous accueillons l'enfant à une ou deux reprises pendant une heure, accompagné de son papa ou de sa maman. Ces rencontres ont lieu à des moments calmes de la journée, propices à un échange serein autour de l'enfant et à une première découverte en douceur de la vie à la crèche.

Nous profitons de ces moments pour noter quelques observations que les parents donneront aux puéricultrices (par exemple : habitudes de siestes, durée entre 2 repas, lait maternel ou en poudre, etc).

Ensuite, l'enfant revient une fois pendant deux heures, toujours en présence de l'un de ses parents. Cela lui permet de se familiariser progressivement avec les lieux, les professionnels et les autres enfants.

En fonction de ses réactions et de ses besoins, nous proposons ensuite une venue de une ou deux heures sans les parents. Si cette étape se déroule positivement, l'enfant est alors accueilli pour une période de 2 heures, puis 4 heures incluant un temps de repas et/ou de sieste, afin de construire une relation de confiance et de sécurité avec l'équipe.

Enfin, pour clore cette phase de familiarisation en douceur, nous invitons l'enfant à passer une journée de six heures à la crèche. Cette dernière étape permet d'assurer une transition harmonieuse vers une journée complète.

Ces étapes franchies, nous passons à la « première journée de l'enfant ». Si l'enfant en montre le besoin, nous prolongeons la période de familiarisation.

Quelques semaines avant le premier jour de familiarisation, nous envoyons un « planning » avec les dates et les explications.

Voici un exemple :

Jour 1 :

Mardi 25 août à 13h30

Première rencontre avec l'équipe et découverte de la crèche.

Durée : environ 30 minutes, sous forme d'un moment d'échange et de questions/réponses. 😊

Jour 2 :

Mercredi 26 août de 10h à 11h

Environ 1 heure seul afin de découvrir son nouvel environnement et faire connaissance avec les autres enfants.

Jour 3 :

Jeudi 27 août de 9h à 11h

Environ 2 heures seul (si le jour 2 s'est bien déroulé).

Merci de prévoir un biberon avec son lait ainsi que sa gigoteuse si cette période correspond à son heure de sieste à la maison. 😊

Jour 4 :

Mardi 1er septembre – Demi-journée (environ de 9h à 12h)

Merci de prévoir un repas (un biberon de lait ou une potée préparée à la maison que bébé apprécie) ainsi que sa gigoteuse.

Jour 5 :

Jeudi 3 septembre – demi-journée

Idem jour 4

Jour 6 :

Vendredi 4 septembre - journée complète (environ 9h à 16h) 😊

→ ceci est un exemple et les familiarisations peuvent être adaptées en fonction des besoins des enfants et/ ou des parents.

Après une absence prolongée de l'enfant, une phase de reprise de contact est proposée. Qu'il s'agisse d'une petite sœur ou d'un petit frère, la période de familiarisation reste la même et garde toute son importance.

E) Journée type à la crèche

7h30 : Début de l'accueil des enfants, jeux libres

8h30 : Déjeuner (tartine pour les grands)

9h30 à 10h45 : Proposition d'activités aux enfants : chant, musique, lecture, psychomotricité, promenade... (les enfants qui ne souhaitent pas participer aux ateliers n'y sont pas obligés, ils continuent leurs jeux libres)

10h45 : Préparation des repas et rangement des jeux

11h00 : Repas

12h à 12h30 : Moment détente

12h30 : Départ pour la sieste

15h : Goûter

15h30 : Activité libre jusqu'au retour des parents

Cet horaire comprend évidemment des heures indicatives. Effectivement, nous respectons le développement et le rythme de chacun. Par exemple, lorsqu'il nous semble qu'un enfant est fatigué, nous n'attendons évidemment pas l'heure de la sieste pour le mettre au lit. De même, s'il se réveille avant l'heure, nous ne le laissons pas dans son lit.

F) Philosophie de notre crèche

1. Une importance toute particulière est accordée à **l'accueil** journalier de l'enfant :

*L'échange d'informations (qualité du sommeil, horaires, derniers repas, accompagnants retour, ...) concernant l'enfant est essentiel pour que nous puissions répondre aux mieux à ses besoins, ses attentes tout au long de la journée. Nous pouvons ainsi assurer une continuité avec les collègues jusqu'au retour de l'enfant.

*La puéricultrice qui accueille ne s'occupe que d'un seul enfant à la fois tout en restant disponible pour les enfants déjà accueillis. Chaque parent attend donc son tour, il est important de ne pas déposer l'enfant comme un « petit colis ». Nous prenons le temps nécessaire pour accueillir l'enfant, nous attendons que celui-ci soit prêt à venir dans nos bras. Pour les plus grands qui le souhaitent, nous leur laissons la possibilité de déposer leurs affaires dans la cuisine avec la puéricultrice. L'enfant a besoin d'un moment d'accueil privilégié pour bien commencer sa journée.

*Quelques rituels de la crèche : Lorsque nous prenons l'enfant dans les bras, nous proposons un dernier bisou entre l'enfant et les parents avant d'aller vers la fenêtre pour faire un dernier signe aux parents. Si l'enfant a un peu plus difficile pour la séparation, nous le gardons le temps qu'il souhaite dans les bras ou nous proposons le doudou. Nous les installons dans l'espace de vie et proposons des jeux.

2. Le matin, les puéricultrices préparent dans la salle des **jeux** adaptés à l'âge et aux capacités des enfants. Tout au long de la journée, les enfants ont accès librement aux jeux sur l'étagère de la salle. Chaque enfant choisit librement les jeux qui l'attirent le plus. Lorsque la plupart des enfants sont présents (vers 9h30), nous proposons des « ateliers ». Exemple : une activité musicale, lire un livre, des jeux psychomoteurs (sauter sur place, ronde, former un train...), lors de beau temps : des activités extérieures (promenades, toboggan, vélo, ballons...). Ces « ateliers » ne sont en aucun cas obligatoires et les enfants y participent ou non selon leurs envies. Les bébés sont installés sur le tapis de jeux avec des jeux adaptés mis à leur disposition. Le parc est utilisé lorsque nous sommes particulièrement occupées avec les grands afin que les bébés soient en sécurité.

3. **Un groupe vertical** avec une seule pièce de vie pour **tous les âges** est prévu car nous sommes convaincues que les plus grands apprennent aux plus petits, ils se sentent « utiles et responsables » et les petits sont encouragés, car ils veulent faire comme les grands. À la crèche, les enfants évoluent à leur rythme et selon leurs envies.

4. Le rythme de **sommeil** de chaque enfant est respecté. Exemple : même si un horaire de sieste existe (12h30 à 14h30) nous n'obligeons pas l'enfant à dormir s'il n'en ressent pas le besoin, mais nous lui demandons de rester calme afin de respecter le sommeil des autres.

5. Nous respectons le rythme d'introduction des différents **aliments** en collaboration avec les parents. Si une maman souhaite continuer son allaitement, nous la soutiendrons dans son choix.

6. À l'approche du **temps du dîner**, les enfants sont invités, sans obligation, à participer à la préparation du moment du repas en rangeant les jeux pour permettre d'installer la table et les chaises. Après ce moment du repas, nous laissons les enfants à la détente. Certains se posent, d'autres crient, courent...

7. Afin que tout se passe au mieux, nous attendons que les parents commencent l'apprentissage de la **propreté** de leur enfant au calme à la maison. Une fois l'enfant prêt, nous pouvons continuer l'apprentissage à la crèche, en accord avec les parents.

8. En ce qui concerne le **doudou et la tétine**, ceux-ci ne sont donnés qu'au moment de la sieste. Cependant, lors d'une séparation difficile ou de petits chagrins pendant la journée, nous laissons le doudou et/ ou la tétine à l'enfant afin de l'aider à se consoler.

9. Nous encourageons l'enfant à devenir **autonome** dans chaque acte qu'il pose. Exemple : pour manger, tenir sa cuillère ou sa tartine seule ; pour se moucher, prendre son mouchoir, le jeter ; pour l'acquisition de la propreté, aller seul sur le petit pot...

10. Les puéricultrices observent et agissent afin que l'enfant se sente en **sécurité** affectivement et physiquement. Exemple : si un enfant se fait mal, nous le câlinons, lors de conflits, l'enfant sait que nous sommes présentes si nécessaire...

11. Les puéricultrices sécurisent l'enfant en mettant des **mots** sur ce qu'il vit (conflits, séparation, apprentissage de la propreté...). Nous sommes présentes pour les accompagner à grandir en société. On leur explique ce qu'ils peuvent faire ou non en leur donnant des raisons et on les encourage dans leur évolution.

12. Nos connaissances professionnelles sont soutenues par des **formations régulières**. Nous sommes conscientes que le monde de la petite enfance évolue chaque jour, c'est pourquoi nous nous tenons informées et n'hésitons pas à suivre des formations concernant des sujets pour lesquels nous nous posons des questions (le sommeil, l'alimentation, la gestion des conflits...). Nous pouvons grâce à cela nous tenir prêtes à répondre au mieux aux questions des parents.

13. **La fin de séjour** : la date de fin de séjour est définie en accord avec les parents. Nous en parlons à l'enfant à l'approche de celle-ci. Le dernier jour, nous offrons un livre (en fonction de sa personnalité) à l'enfant. Les parents peuvent amener un goûter afin de faire la « fête » avec les copains. Nous gardons contact avec les parents afin de s'assurer que l'entrée scolaire se passe bien et pouvoir donner des nouvelles aux copains toujours présents à la crèche.

14. Pour garantir **l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et le respect de la diversité**, nous veillons à accueillir chacun et tous les enfants ainsi que leur famille. Nous tenons à assurer à l'enfant l'accès à notre milieu d'accueil, quel que soit le niveau socio-économique de ses parents, ses origines culturelles ou ses croyances. Il ne s'agit pas d'être tolérant, mais de tenir compte de la diversité, de ne pas l'ignorer et de permettre aux enfants de se sentir reconnus. Nous estimons en effet qu'un enfant qui est reconnu pour ce qu'il est sera un enfant qui se porte bien. Notre crèche a pour objectif de permettre à l'enfant d'aller à la rencontre de l'autre, de découvrir ses spécificités grâce à un environnement riche.

Cependant, dans certains cas, des raisons médicales ne permettent pas de le faire. En effet, l'accueil de certains enfants nous demanderait plus de temps. Ainsi, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à un enfant porteur de handicap si et seulement si nous ne nous sentons pas capables de l'accueillir dans des conditions optimales.

G) Activités spécifiques

Pour les enfants :

-Pour la Saint-Nicolas, nous offrons des jouets avec lesquels les enfants pourront jouer à la crèche ou encore une animation.

-Nous prévoyons également une visite annuelle de la **ferme de Roloux**, située à quelques mètres de la crèche, qui nous accueille gracieusement et que nous permet également de faire découvrir le quartier aux enfants.

Pour la famille :

-Des activités spécifiques sont organisées afin de réunir les parents, enfants et professionnels. Par exemple, un goûter est prévu dans le courant de l'hiver et un barbecue en été.

H) Hygiène

Les différentes mesures d'hygiène mises en place portent sur l'hygiène des locaux, des équipements, et l'hygiène individuelle.

Locaux

Les différentes pièces dont est composé l'espace de vie de notre crèche sont lavées quotidiennement. Ce nettoyage quotidien concerne les sols et toutes les surfaces lavables, sans omettre les tapis de jeux et coussins de psychomotricité plastifiés, les robinets, poignées de porte, chasses d'eau,... à l'aide de produits détergents. Nous veillons également à aérer les pièces durant une heure après le nettoyage.

Linge

La literie ainsi que les bavoirs et essuies sont propres à chaque enfant. Les bavoirs sont nettoyés après chaque usage et les literies une fois par semaine. Le linge est lessivé à 60° pour garantir sa propreté.

Mains

Nous sommes attentives à nous laver les mains de façon régulière :

-  À l'arrivée dans le milieu d'accueil et au départ de celui-ci ;
-  Après chaque change ;
-  Après être allé aux toilettes ou avoir aidé un enfant à y aller ;
-  Avant de manger ou de manipuler des aliments et après ces activités ;
-  Après chaque contact avec des liquides corporels (sang, sécrétions nasales, ...) ;
-  Après avoir aidé un enfant à se moucher ou après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
-  Avant de changer un pansement et après.

Conclusion

Notre milieu d'accueil tient à respecter au mieux les besoins des enfants et des parents. Nous mettons tout en œuvre pour que les enfants que nous accueillons entrent à l'école avec de beaux souvenirs, une confiance en eux, en la société et une bonne autonomie.

2. Règlement d'ordre intérieur

« ASBL – crèche Au Clair de la Lune »

Rue de Horion 3
4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher
04/250.53.00
creche.fexhe@hotmail.com

La capacité d'accueil autorisée par l'ONE est de 11 enfants présents simultanément.
Encadrement des enfants : Une puéricultrice de 7h30 à 16h et une deuxième de 9h à 18h. (La directrice réalise régulièrement des renforts au sein du service pendant les moments de repas)

A) Pouvoir organisateur

L'ASBL est constituée d'un CA qui comprend un président, une secrétaire, un trésorier, un représentant de l'administration communale et une représentante du personnel. Les membres effectifs quant à eux prennent part aux assemblées générales. En cas de nécessité, voici quelques coordonnées.

Le président	Patrice Reyners	0475/60.13.88
La secrétaire	Aurélie	/
La trésorière	Véronique	/
La directrice	Berger-Vanandroye Sara	0484/79.44.05

Il est également possible de contacter le PO via l'adresse mail de la crèche : creche.fexhe@hotmail.com

Le présent règlement d'ordre intérieur sera porté à la connaissance des parents qui devront le signer pour accord lors de l'inscription de l'enfant. En effet, ce dernier reprend les droits et obligations du milieu d'accueil ainsi que ceux des parents.

B) Heures d'ouverture

La crèche ouvre de 7h30 à 18h du lundi au jeudi et de 7h30 à 17h30 le vendredi. Cependant, les parents doivent se présenter à 17h45 (ou 17h15 le vendredi) au plus tard. En effet, un quart d'heure est bien nécessaire pour rassembler les affaires de votre enfant et raconter la journée de celui-ci.

En cas de retard, une amende de 15 euros sera réclamée. À partir du second retard, une amende de 15 euros sera facturée par 1/4h de retard entamé.

C) Fermetures annuelles

Nous fermons 3 semaines entre le 1^{er} juillet et le 31 août, une semaine entre Noël et Nouvel An, une semaine durant les vacances de carnaval ou de printemps, une semaine pendant les congés d'automne, les jours fériés et lorsque nous suivons des formations professionnelles. Une liste de date est communiquée en début d'année.

D) Déductibilité des frais de garde

Conformément à l'article 113 § 1°, 3° du code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour ce faire, le milieu d'accueil remet ; en temps utile ; l'attestation fiscale selon le modèle fourni par l'ONE. Le contenu de cette disposition est modifiable selon l'évolution de la législation en matière, ce qui ne dépend pas du milieu d'accueil.

E) Formalités préalables à l'entrée

Lors de la rencontre, nous vous remettons une attestation de demande d'inscription (voir annexe contrat d'accueil). À partir de cette rencontre, les parents disposent de 15 jours pour nous remettre l'attestation datée et signée ainsi que verser l'avance forfaitaire afin de réserver la place de l'enfant. Un mois avant l'entrée de l'enfant, un entretien avec les deux parents aura lieu sous forme d'un échange autour du projet d'accueil, du règlement d'ordre intérieur, des questions éventuelles et de la remise des documents d'inscription. Nous signons alors ensemble le règlement d'ordre intérieur, le projet pédagogique, le contrat d'accueil et la confirmation d'inscription. Pour l'entrée de votre enfant dans le milieu d'accueil, nous vous demandons un certificat d'entrée rempli par le médecin (voir annexe contrat d'accueil).

Les vaccins suivants sont obligatoires pour les enfants qui fréquentent la crèche. (voir annexe contrat d'accueil) Un document d'autorisation pour la prise de photo de votre enfant vous est proposé (voir annexe contrat d'accueil).

F) Matériel à apporter par les parents

- ❑ Pour les bébés, apporter le lait et les biberons
- ❑ Des vêtements de rechange
- ❑ Doudou et tétine. Pour les premiers jours de votre enfant, nous vous demandons un foulard avec l'odeur de maman.
- ❑ Des langes
- ❑ Un sac de couchage
- ❑ Nécessaire pour les soins de base (crème pour le siège, liquide physiologique, suppositoire, anti-fièvre...)

G) Repas

Le déjeuner (la tartine) peut-être donné à la crèche jusque 9h00.

Une soupe est offerte par le milieu d'accueil.

Le repas de midi et le goûter sont compris et préparés avec soin par les puéricultrices.

Nous veillons à ce que les enfants suivent une alimentation adaptée à leurs besoins et tenant compte des recommandations diététiques de l'ONE.

H) Surveillance médicale

Si l'enfant présente des signes de maladies, les puéricultrices prennent soin de téléphoner aux parents.

- ☐ Soit, ceux-ci viennent le rechercher ;
- ☐ Soit, ils autorisent les puéricultrices à appeler le docteur Vermeylen, docteur attitré de la crèche.

En cas d'absence des parents, la crèche se réserve le droit d'appeler ce médecin aux frais des parents.

En cas de problème médical, nous possédons le matériel de premiers soins qui sera effectué par le personnel formé pour les cas d'urgence.

En cas d'accident, nous faisons appel aux parents et, si nécessaire, à un organisme médical (112).

I) Maladies

La crèche ne peut accepter un enfant malade en son sein que selon les modalités et recommandations définies par l'ONE et à condition qu'un certificat attestant qu'au moment de l'examen, l'infection dont souffrait l'enfant ne l'empêche de fréquenter la crèche.

Aucun médicament ne pourra être administré à votre enfant par nos soins sans prescription médicale.

Se verront momentanément refuser l'accès à la crèche les enfants ayant une des maladies indiquées dans le tableau d'éviction.